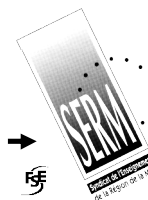


Le Lien syndical



Règles de formation des groupes ordinaires au secteur des jeunes pour 2016-2017

CLASSES	MILIEUX DÉFAVORISÉS* (moyenne : maximum)	AUTRES MILIEUX (moyenne : maximum)
Préscolaire 4 ans	14 : 17	14 : 17
Préscolaire 5 ans	17 : 19	18 : 19
1 ^{ère} année	18 : 20	20 : 22
2 ^e année	18 : 20	22 : 24
3 ^e année	18 : 20	24 : 26
4 ^e année	18 : 20	24 : 26
5 ^e année	18 : 20	24 : 26
6 ^e année	18 : 20	24 : 26
1 ^{er} secondaire	26 : 28	26 : 28
2 ^e secondaire	27 : 29	27 : 29
3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	30 : 32	30 : 32

Dans le cas de groupe à plus d'une année d'études (GPAÉ), c'est la moyenne visée qui devient alors le maximum pour ce groupe. S'il y a des moyennes différentes (par exemple, une classe de 1^{ère} et 2^e ou une de 2^e et 3^e), c'est la moyenne la plus basse qui prévaut. S'il y a plus de deux années d'études, il vaut mieux contacter le SERM pour un complément d'information.

* Les bâtiments situés en milieux défavorisés sont :

C.S. des Monts-et-Marées

Émile-Dubé
La Volière
Le Marinier
Noël-Fortin¹
Sr-Rachel-Fournier
St-Damase
Ste-Félicité
St-Léandre¹

Ste-Marie
St-René-Goupil
St-Tharcicius
St-Victor²
Victor-Côté
Zénon-Soucy

C.S. des Phares

Clair-Soleil
De La Rivière¹
La Source
St-Rémi

¹ sera inclus en 2017-2018

² sera retiré en 2017-2018